Nations Unies

S/PV.7107



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7107e séance

Jeudi 30 janvier 2014, à 10 h 15

New York

Président :	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein	(Jordanie)
Membres :	Argentine	M. de Antueno
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 22 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Coordonnatrice du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo reconduit par la résolution 2078 (2012) (S/2014/42)

14-22127 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 22 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Coordonnatrice du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo reconduit par la résolution 2078 (2012)(S/2014/42)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/55, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/42, qui contient le texte d'une lettre datée du 22 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Coordonnatrice du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo reconduit par la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en temps que résolution 2136 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote du Rwanda sur la résolution 2136 (2014), qui vient d'être adoptée à l'unanimité.

Je tiens d'abord à saluer la France, qui est à l'origine de cette importante résolution, d'avoir fait montre de la détermination et de la patience nécessaires pour parvenir à un consensus sur ce texte. Je souhaite remercier tout particulièrement l'Ambassadeur de France et les membres de sa délégation. Je remercie également la Jordanie, qui préside le Comité créé par la résolution 1533 (2004), pour la façon dont elle a dirigé les travaux du Comité à un moment difficile. Il n'est guère aisé d'être tout à la fois Président de ce Comité et Président du Conseil de sécurité. Je remercie également les autres membres du Conseil pour leur concours inestimable grâce auquel cette résolution pourra constituer un outil supplémentaire propice à l'instauration d'une paix durable en République démocratique du Congo.

Le Rwanda a voté pour cette résolution car nous croyons que l'imposition d'un régime de sanctions à la République démocratique du Congo est de la plus grande importance pour lutter contre les groupes armés encore actifs dans le pays, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda, dont le Conseil a rappelé aujourd'hui qu'elles

> « sont un groupe soumis à des sanctions imposées par l'ONU dont les dirigeants et les membres comprennent des auteurs du génocide perpétré au Rwanda en 1994 contre les Tutsis, au cours duquel des Hutus et d'autres personnes qui s'y sont opposés ont également été tués et qui continue de promouvoir et de commettre des meurtres fondés sur des facteurs ethniques et autres au Rwanda et en République démocratique du Congo ». (*résolution 2136 (2014), treizième alinéa*).

Nous partageons les vives préoccupations du Conseil face aux rapports faisant état d'une collaboration entre ce groupe génocidaire et, malheureusement, les Forces armées de la République démocratique du Congo.

Nous appelons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à respecter l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et soulignons la nécessité pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique

du Congo et le Mécanisme conjoint de vérification élargi d'enquêter d'urgence sur cette question.

Bien qu'il soit pris note dans la résolution 2136 (2014) du rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, le Rwanda a rejeté ce rapport, car il manque d'objectivité, de transparence, de preuves concrètes et de sources crédibles. Nous déplorons la méthodologie erronée utilisée par un Groupe d'experts non comptable et non professionnel qui s'est arrogé le droit d'accuser une nation tout entière sans le moindre élément de preuve. Néanmoins, nous sommes favorables à la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour une année supplémentaire, car nous sommes d'avis que ce Groupe pourrait aider le Comité 1533 à surveiller le régime de sanctions imposé à la République démocratique du Congo.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'appel lancé par mon gouvernement au Conseil afin qu'il exige des membres du Groupe d'experts qu'ils adoptent, pour le bien de la paix régionale et internationale, un comportement plus neutre, plus impartial et plus professionnel. Nous tenons à déplorer encore une fois la façon dont les membres actuels du Groupe d'experts s'acquittent de leurs activités. Il doit être indiqué clairement que l'utilisation d'un mécanisme financé et approuvé par les Nations Unies pour lancer des attaques délibérées contre des États Membres de l'Organisation en proférant des accusations graves, infondées et préjudiciables, et sans preuves crédibles, est totalement inacceptable. Ces allégations choquantes risquent effectivement de saper les efforts menés actuellement pour trouver des solutions tournées vers l'avenir.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de réaffirmer la volonté inébranlable du Rwanda d'appuyer les travaux du Groupe d'experts qui, s'ils sont menés dans le respect rigoureux du mandat du Conseil et par des personnes bien intentionnées, pourraient permettre de traiter des causes profondes du conflit en République démocratique du Congo, ramenant ainsi la stabilité dans la région. Si la dynamique de cette région n'est pas bien comprise et si les événements qui s'y produisent ne sont pas rapportés de manière objective, les efforts de paix menés actuellement en pâtiraient. À cet égard, le Rwanda reste déterminé à trouver une solution durable aux crises récurrentes que connaît l'est de la République démocratique du Congo, de manière bilatérale ou par le biais des mécanismes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, permettez-moi, au moment où s'achève votre présidence du Conseil de sécurité, de vous exprimer toute la satisfaction de ma délégation de vous voir présider la présente séance publique du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, et plus particulièrement sur le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2014/42, annexe).

Ma délégation se réjouit en effet de voir le Conseil de sécurité être dirigé, ce mois de janvier finissant, par le représentant de la Jordanie, pays avec lequel mon pays partage d'excellentes relations empreintes d'estime et de considération mutuelles. Je saisis cette occasion pour m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous présenter, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, mes vives et chaleureuses félicitations pour le travail abattu pendant votre présidence du Conseil de sécurité.

À cet effet, je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement congolais et de tout son peuple, remercier le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo qui, comme ce fut le cas il y a deux ans, a une fois de plus produit un rapport final acceptable. C'est un rapport qui met en évidence la récidivisme de deux pays voisins qui, habitués à ramer à contre-courant des idéaux de paix prônés par l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales auxquelles ils disent appartenir, persistent, sans gêne, dans la déstabilisation de la partie orientale de la République démocratique du Congo.

À cet égard, la République démocratique du Congo tient à rappeler que les violations dont il est fait état dans le rapport final, dont le Conseil est saisi présentement n'ont pas été relevées par une organisation anonyme ou dépourvue de mandat et qui les aurait portées sur la place publique simplement pour attirer l'attention de la communauté internationale. Ces violations graves des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ont été constatées et documentées

par une équipe de personnes dignes de foi, qui ont été désignées par ce même Conseil de sécurité, en raison de leurs compétences et expertise. C'est pourquoi mon gouvernement sait gré au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, d'avoir examiné de manière attentive le rapport final du Groupe d'experts, conformément à sa mission : veiller au respect des sanctions.

Ma délégation aimerait attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les éléments du rapport susmentionné du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et les informations crédibles contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/757), rapport que son Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, M. Martin Kobler, a présenté aux membres du Conseil de sécurité à la séance du 13 janvier (voir S/PV.7094). Ces deux rapports font état de la résurgence du défunt Mouvement du 23 mars (M23) et du soutien continu du Rwanda et de l'Ouganda à cet ancien groupe terroriste.

En effet, le rapport final du Groupe d'experts établit clairement que les ex-rebelles du M23 continuent de recruter au Rwanda malgré leur défaite dans l'est de la République démocratique du Congo. Il confirme également que le M23 a reçu un soutien continu en provenance du territoire rwandais. Enfin, le Groupe d'experts confirme avoir reçu des informations crédibles qui montrent que les dirigeants du M23 sont libres de leurs mouvements en Ouganda et effectuent des voyages en dehors de ce pays. Ils ont rapporté le cas d'un dirigeant du M23 qui s'est rendu en Europe à partir de l'Ouganda. Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général fait état d'informations crédibles selon lesquelles le M23 a continué de recruter après les déclarations de fin des hostilités conclues à Nairobi, au Kenya, en décembre, et est redevenu actif dans l'Ituri. Cette information a été également confirmée par M. Martin Kobler dans la déclaration qu'il a faite au Conseil le 13 janvier.

Ma délégation constate qu'en dépit de cet activisme avéré du M23 à partir des territoires rwandais et ougandais, deux pays signataires de l'Accord-cadre qui hébergent ces ex-combattants du M23, le rapport du Groupe d'experts ne contient malheureusement aucune recommandation sur cette résurgence du M23, ni à l'égard des dirigeants du M23 eux-mêmes, ni à l'égard du Rwanda et de l'Ouganda, qui continuent ainsi de violer leurs engagements aux termes de l'Accord-cadre.

Dans son rapport, le Groupe d'experts a aussi fait état des allégations selon lesquelles les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) entretiennent une certaine collaboration avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) auxquelles ils fourniraient des munitions. La République démocratique du Congo tient à la paix. Elle veut vivre en paix à l'intérieur de son territoire. Mais elle veut aussi la paix pour l'ensemble des pays de la région. C'est dans cette perspective que mon gouvernement aimerait avoir des pistes et des indications précises sur la prétendue collaboration des FARDC avec les FDLR, pour lui permettre d'initier des enquêtes et d'établir les responsabilités en vue de prendre les mesures qui s'imposent. Bien plus, mon gouvernement est conscient que la question des FDLR est l'un des prétextes les plus souvent évoqués par le Rwanda pour déstabiliser l'est de la République démocratique du Congo. Il voudrait rassurer le Conseil de sécurité sur le fait que le règlement de cette question demeure une priorité pour lui, même après la défaite du M23.

C'est cette volonté que souligne le rapport que mon gouvernement a fait parvenir au Conseil par sa lettre du 16 janvier, rapport par lequel ma délégation a rappelé au Conseil les efforts des opérations militaires conjointes que les armées de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont menées les années précédentes, ainsi que les opérations menées conjointement par les FARDC et la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en 2004 et 2005, les opérations Kimia I et Kimia II, respectivement en 2008 et 2009, menées avec le soutien de la MONUC, l'opération Amani Leo menée avec le soutien de la MONUSCO, de 2010 à 2012, et l'implication active de la MONUC d'abord, et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ensuite, dans le rapatriement vers leur pays d'origine des éléments des FDLR ayant opté pour le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

C'est donc de bonne foi que les autorités congolaises s'étaient engagées aux côtés de la partie rwandaise pour mener cette traque des FDLR, et c'est de bonne foi que l'armée congolaise, qui a défait le M23, s'engage à poursuivre ses efforts dans ce sens. La République démocratique du Congo, dont les

populations civiles sont les seules de la région, depuis le génocide rwandais, à payer le lourd tribut des attaques récurrentes des FDLR, n'a aucun intérêt à offrir une quelconque collaboration à ces forces négatives de nationalité rwandaise.

Pour clore ce chapitre, il y a lieu de signaler qu'au-delà de la solution militaire au problème des FDLR, mon gouvernement voudrait rappeler au Conseil la recommandation issue du dernier Sommet conjoint de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Pretoria, en Afrique du Sud, le 4 novembre 2013, invitant les États membres de ces deux organisations à œuvrer pour le rapatriement des forces négatives dans leurs pays d'origine. C'est dans cette perspective que mon gouvernement invite le Rwanda à accepter le retour des FDLR dans leur pays d'origine, le Rwanda. Il en est de même pour les autres pays voisins.

Outre ce qui précède, le rapport dénonce et documente également de multiples incursions de l'armée rwandaise en territoire congolais, en violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de mon pays. Une telle attitude est constitutive d'un acte d'agression qu'il appartient au Conseil de sécurité de constater et de condamner conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Cette attitude du Rwanda, mise en évidence par un groupe d'experts de l'ONU mandaté dans le cadre d'une résolution contraignante, constitue un recours illicite à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique du Congo. C'est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies menée contre les principes de la coexistence pacifique, contre les règles du droit international humanitaire, contre les règles de protection des droits humains et contre les normes impératives du droit international.

Puisque j'aborde la question des sanctions consécutives aux violations de l'embargo, je me permets de rappeler les sanctions prises contre certains dirigeants du M23 l'an dernier. Il y a lieu de souligner que les sanctions n'ont un sens que lorsqu'elles ont un impact direct, c'est-à-dire qu'elles doivent être efficaces par leur capacité d'atteindre l'objectif qui leur est assigné. Les sanctions annoncées par le Département américain du Trésor et l'ONU l'an dernier sont loin de couvrir l'ensemble des conclusions des enquêtes des experts de l'ONU, qui ont clairement mis en cause, en plus des rebelles du M23, le Rwanda et l'Ouganda, les pays d'accueil qui les aident à se réorganiser pour maintenir l'insécurité en République démocratique du Congo.

En dépit des preuves accablantes recueillies par la MONUSCO et par le Groupe d'experts, le Rwanda nie, comme toujours, les faits portés à sa charge, sans pour autant arriver à réfuter aucune de ces preuves, qui l'accablent et qui démontrent son implication dans la déstabilisation de la République démocratique du Congo. De la même manière, ce pays, qui, du reste, est membre du Conseil de sécurité, persiste dans son refus d'appliquer les sanctions, pourtant votées avec sa participation. C'est notamment le cas concernant les dirigeants de l'ex-M23, qui figurent depuis longtemps sur les listes actualisées des personnes visées par les sanctions de l'ONU, de l'Union européenne et du Gouvernement américain et qui sont protégés par le Rwanda, où ils ont trouvé refuge.

En juillet 2013, mon gouvernement a officiellement demandé l'extradition de quatre dirigeants du M23 du Rwanda en République démocratique du Congo, à savoir Innocent Zimurinda, Baudouin Ngaruye, Éric Badege et Jean-Marie Runiga. Le Rwanda n'a jamais répondu à la demande de mon gouvernement. Il appartient au Conseil de sécurité d'exiger de ce pays et de l'Ouganda de coopérer à l'arrestation et au transfert de ces criminels devant les instances judiciaires internationales et congolaises compétentes.

Mon gouvernement tient une fois de plus à remercier la communauté internationale dans son ensemble d'avoir clairement dénoncé, par l'entremise du Groupe d'experts, l'implication du Rwanda dans la déstabilisation de l'est de la République démocratique du Congo. Je demande au Conseil de tirer toutes les conséquences de cette violation par le Rwanda et l'Ouganda de ses propres résolutions relatives à l'embargo sur les armes et au régime de sanctions mis en place.

Les preuves matérielles et humaines, ainsi que les témoignages et preuves écrites de l'agression rwandaise sont connus du Conseil. Face à cette tragédie, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, avec à sa suite l'ensemble du peuple congolais, autant que toute la communauté internationale, attendent du Conseil une position ferme et sans équivoque allant dans le sens de l'application des sanctions. Pour être crédibles et efficaces, les sanctions doivent être ciblées avec soin et imposées avec fermeté. Nous

avons la ferme conviction que ces sanctions créeront les conditions d'un retour rapide à la paix en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. Elles permettront également d'empêcher la poursuite de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, sur fond de rébellions soutenues par des puissances extérieures.

S'agissant de la résolution 2136 (2014), que le Conseil vient d'adopter, nous connaissons tous la pratique établie au sein du Conseil de sécurité concernant la négociation de résolutions de ce type. Cependant, nous avons l'impression que la méthode suivie lors de la négociation de la présente résolution n'a pas respecté cette pratique. En effet, cette résolution est basée sur le rapport du Groupe d'experts, et elle concerne la situation en République démocratique du Congo. Ceci implique des obligations à charge du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de toutes ses populations. Nous pensons que toutes les explications données concernant les FDLR auraient pu faire partie d'une autre résolution sur le Rwanda à l'occasion du vingtième anniversaire du génocide rwandais, commis par les Rwandais contre les Rwandais, sur le territoire du Rwanda, génocide auquel la République démocratique du Congo n'a été mêlée ni de près ni de loin. À l'opposé, tous les passages du texte original à travers lesquels le Conseil devait se dire préoccupé par les informations faisant état de la reprise des activités militaires du M23 à travers le recrutement ont été simplement mis de côté, peut-être pour faire plaisir au Rwanda.

Pour terminer, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier particulièrement le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son engagement personnel dans la résolution du conflit en République démocratique du Congo. Ces remerciements s'adressent également à S. E. Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour les efforts remarquables qu'elle déploie en vue de mener à bien la lourde mission que le Secrétaire général lui a confiée.

Je ne peux oublier l'action positive de la MONUSCO, dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Martin Kobler, dont je salue le courage et la détermination, ainsi que le soutien de la brigade d'intervention de la MONUSCO aux FARDC. Enfin, je remercie infiniment les membres du Conseil de sécurité de toutes les initiatives appréciables qu'ils n'ont cessé de prendre pour le rétablissement de la paix dans mon pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant du Rwanda a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Gasana (Rwanda) : Je veux réagir à ce que vient de dire mon cher collège, l'Ambassadeur du Congo. Je ne devrais pas prendre la parole, mais il m'a poussé à la prendre.

J'ai écouté le représentant de la République démocratique du Congo parler du Rwanda. Il convient de noter que le Congo est plus de 80 fois plus grand que le Rwanda. Le Congo est presque plus grand que toute l'Europe de l'Ouest. Le Rwanda est une minuscule tache sur le continent africain. Or, on dirait que c'est l'inverse. Le Congo est un grand pays trop riche. Le Rwanda est un petit pays enclavé qui essaie de se sortir de tous les problèmes qu'il a eus.

Quand nous nous sommes réunis, hier, à l'occasion d'un débat, vous avez-vous-même, Monsieur le Président, fait référence à l'Opération des Nations Unies au Congo, qui a été déployée il y a 54 ans.

Le Rwanda était encore sous le joug colonial. Cela fait plus d'un demi-siècle que la République démocratique du Congo a ces problèmes.

Le Rwanda est là pour l'aider. Quand le représentant de la République démocratique du Congo crie haro sur le baudet, sur l'Ouganda, c'est de la pure ingratitude vis-à-vis du Président Museveni, qui était le Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a essayé d'aider la République démocratique du Congo. Je ne sais pas si c'est le Gouvernement de la République démocratique du Congo qui a demandé à son représentant de venir ici acculer, accuser l'Ouganda. C'est vraiment pénible d'entendre ce qu'il dit. Certes, je ne suis pas représentant de l'Ouganda, mais on se doit dans la région de remercier le Président Museveni de l'Ouganda de ce qu'il a pu faire pour que la région se stabilise. Et je m'arrête là sur la question de l'Ouganda.

Je reviens maintenant sur le Rwanda, que mon collègue traite de tous les noms et accuse d'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo, entre d'autres. Mais ces ressources sont en République démocratique du Congo – pourquoi donc ce pays a-t-il ces problèmes? Admettons, disons que le Rwanda se rend en République démocratique du Congo pour voler. Mais quelle est la situation actuelle là-bas?

On est là, prêts à aider la République démocratique du Congo, comme on l'a fait après le génocide. On a tout fait pour aider le Gouvernement de République démocratique du Congo à stabiliser le pays. Mon collègue ne serait peut-être pas le représentant de la République démocratique du Congo ici si le Rwanda et l'armée rwandaise n'avaient pas aidé son pays.

Le Rwanda n'est pas là pour déstabiliser la République démocratique du Congo. Nous n'avons aucun intérêt, absolument aucun intérêt à déstabiliser la République démocratique du Congo. Certes, plus de 600 rebelles du M23 sont au Rwanda. Le Conseil de sécurité en est témoin : depuis l'année dernière, je crie, je demande, j'implore régulièrement que la République démocratique du Congo vienne récupérer ces personnes, mais personne ne bouge le petit doigt. Que devons-nous faire? Leur tirer dessus? Non. Nous sommes un État de droit. Nous respectons les droits humains. Si le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne veut pas faire son travail, ce n'est pas à nous de demander. La République démocratique du Congo nous a demandé d'extrader des personnes. Eh bien, si des tribunaux internationaux souhaitent récupérer ces personnes qui sont au Rwanda actuellement, qu'ils viennent les chercher. Ils seront extradés, comme nous l'avons fait pour d'autres, d'ailleurs, qui faisaient partie du M23. Nous respectons le droit international.

Je pense qu'il est grand temps que les représentants de la République démocratique du Congo cessent de pleurnicher, et de « taper » sur le Rwanda chaque fois qu'ils viennent au Conseil. Le représentant de la République démocratique du Congo vient de clamer haut et fort, de lancer des fleurs au soi-disant Groupe d'experts, de saluer son rapport et autres. Qu'il lise bien ledit rapport!. Le rapport dit bien que les Forces armées de la République démocratique du Congo collaborent avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Evidemment, nous disposons de nos propres informations. Alors, la République démocratique du Congo va-t-elle maintenant revenir sur les fleurs lancées?

Pour résumer : nous n'avons aucun, mais alors, aucun intérêt à voir la République démocratique du Congo à terre. Nous sommes des voisins et nous partageons pas mal de choses. Nous avons partagé beaucoup de bonnes choses ensemble. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo le sait bien, et le représentant de la République démocratique du Congo lui-même le sait bien. Ce n'est pas à nous de venir casser quoi que ce soit.

Je demande que l'on cesse ces bassesses – qui consistent à venir chaque fois dans cette salle et à semer la zizanie un peu partout. C'est assez! Arrêtons tout cela. Asseyons-nous à une table, essayons de nous entraider et de voir comment faire en sorte que cette région soit paisible. Le représentant de la République démocratique du Congo a fait allusion à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous sommes prêts à nous asseoir avec la République démocratique du Congo. Nous sommes prêts à aider la République démocratique du Congo et les Congolais avec nos maigres moyens. Nous l'avons fait avant, nous le faisons aujourd'hui, nous le ferons toujours.

Ce n'est pas d'être ici – et je pense que cette salle n'est d'ailleurs vraiment pas le terrain propice pour venir lancer des pierres sur le Rwanda – qui pourra aider la République démocratique du Congo. Quant aux FDLR, c'est vrai, le génocide a été commis par des Rwandais sur d'autres frères rwandais mais, hélas, ils vivent en République démocratique du Congo. Ils sont là-bas. C'est un mal qui réside en République démocratique du Congo. Ce sont nos frères, on ne peut pas les rejeter. Lorsqu'ils reviennent, nous les accueillons. Nous essayons de les intégrer dans la vie sociale de tous les jours. Cela étant, si l'idéologie persiste, si la République démocratique du Congo continue à aider les personnes qui nourrissent une idéologie génocidaire, on ne pourra jamais, jamais laisser passer cela.

S'il le faut, des mesures répressives seront prises. J'espère – et je souhaite – qu'aujourd'hui sera la toute dernière fois que nous viendrons ici nous lancer des pierres, comme si nous n'avions pas d'autre lieu où régler nos propres problèmes dans les jours à venir. C'est pour le bien de toute la région et de tout le monde. L'Ouganda n'établira pas de camp de concentration pour les M23. Des mesures vont y être prises. C'est également le cas au Rwanda. Un cadre est en place pour légiférer et pour gérer tous ces problèmes. Ce n'est pas ici, dans le cadre du Conseil, que tous ces problèmes sont gérés.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé la parole au titre du droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Je voudrais réagir à la déclaration que vient de faire le représentant du

Rwanda, un membre du Conseil de sécurité. Je voudrais dire que la République démocratique du Congo est un pays souverain, qui n'a pas à recevoir les ordres du représentant du Rwanda, même s'il est membre du Conseil de sécurité. Le Rwanda n'a pas à nous interdire de venir devant cette instance internationale présenter nos problèmes comme le font les autres États.

Ce que nous évoquions tout à l'heure ne vient pas de nous. Ce sont les experts que le Conseil de sécurité a mandatés pour aller sur le terrain qui le disent. Ce sont ces experts qui ont constaté les faits et qui les ont consignés. Si le Rwanda veut s'opposer à ce que les experts disent, qu'il s'adresse aux experts commis par le Conseil, y compris le Rwanda, puisque c'est le Conseil qui les a mandatés. Mais le représentant du Rwanda ne peut pas s'adresser à la République démocratique du Congo en lui demandant de se taire et de ne plus jamais venir dans cette salle pour soumettre ses problèmes. Nous sommes un pays souverain. Le représentant du Rwanda doit pouvoir nous respecter, et il doit cesser de parler avec tant d'arrogance.

S'agissant des FDLR – parce que c'est l'élément important sur lequel il revient – le Conseil a bien suivi mon propos : la République démocratique du Congo reste ouverte, la République démocratique du Congo opte pour une solution constructive, parce que la République du Congo veut la paix. Et je l'ai dit, la République du Congo veut la paix sur l'ensemble sur son territoire, mais elle veut aussi la paix avec ses voisins, parce que c'est en vivant en paix que nous pouvons arriver à réaliser des projets d'intégration et à développer notre région. L'Ambassadeur Gasana a dit que le Rwanda est en train d'aider la République démocratique du Congo et qu'il veut l'aider. Nous voulons dialoguer avec des gens sincères, des gens qui ne sont pas hypocrites, des gens qui disent clairement ce qu'ils veulent, et non avec des gens qui disent « oui » alors qu'au fond de leur cœur, ils disent « non ».

Le Conseil sait très bien que les Nations Unies sont à l'origine d'un instrument qui incarne l'espoir de ramener aujourd'hui la paix dans la région : l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Et cet Accord-cadre n'est pas respecté par le Rwanda, ni par l'Ouganda. Ce n'est pas nous qui le disons. Le 13 janvier, ici au Conseil, les membres ont suivi les rapports faits par Mme Robinson (voir S/PV.7094) qui, dans son intervention, l'a dit clairement. Que le Rwanda s'adresse alors à Mme Robinson pour lui dire qu'elle est en train de raconter des mensonges. Et nous, la République démocratique du Congo, parce que nous tenons à la paix, devons-nous chaque fois que nous venons ici relever ces faits recevoir des leçons de la part de l'Ambassadeur Gasana? Il doit pouvoir respecter notre pays. Il doit cesser avec cette arrogance. Nous sommes un État souverain, nous sommes en mesure de venir ici et de parler de notre pays, parce que nous savons que c'est ici que nous devons porter tous ces problèmes, pour que la paix revienne chez nous.

Je disais donc pour les FDLR, ainsi que le Conseil a pu suivre mon propos, que nous sommes ouverts. Nous ne les rejetons pas, contrairement à ce que eux font. Les membres du Conseil sont avec eux ici au Conseil tout le temps et suivent les délibérations, mais nous savons comment ce pays se comporte ici au Conseil. Il n'a jamais rien accepté, il nie tout systématiquement, même ce qui est clair et ce que tout le monde voit clairement. Lui, en revanche, ne le voit pas.

Nous disons que pour les FDLR nous sommes ouverts. Nous voulons que les experts nous aident en nous apportant des indications précises, des pistes pour pouvoir mener des enquêtes. Et cette volonté est là. Nous l'avons traduite à travers le rapport que nous avons communiqué au Conseil (S/2014/42, annexe). Les membres peuvent eux-même juger de ce rapport et voir les efforts que mon pays a faits pour combattre et traquer les FDLR.

Le Rwanda était chez nous au Congo je ne sais pendant combien d'années. L'Ambassadeur Gasana peut nous dire combien d'éléments des FDLR leur armée a arrêtés. Il pourra le dire ici. Par contre – et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) peut en témoigner – des éléments des FDLR que notre armée a mis à la disposition de la MONUSCO sont allés au Rwanda, y ont été recyclés et renvoyés au Congo dans le but de nous maintenir dans la situation que nous connaissons toujours. Les preuves sont là. Qu'ils ne viennent pas donc nous distraire ici en nous disant qu'ils veulent nous aider. Le Congo a aidé le Rwanda. Vous-même, Ambassadeur Gasana, vous êtes un produit formé par le Congo. Vous le savez et je n'y reviendrai pas.

Je dis donc encore une fois que nous tenons à la paix et que nous voulons la paix. Nous voulons dialoguer avec des gens qui sont sincères, qui veulent construire et qui veulent oublier le passé, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, ici au débat d'hier

(S/PV.7105), pour que la région des Grands Lacs puisse aller de l'avant, et non avec des gens qui ont derrière la tête d'autres idées, qui veulent faire que la région des Grands Lacs n'avance pas, qui veulent maintenir les autres dans les difficultés et dans la guerre parce que cela fait leur bonheur. Nous ne voulons pas de cela.

Voilà donc en gros ce que je peux dire pour répondre à l'Ambassadeur Gasana. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de venir ici au Conseil parler de ces choses, parce que ce n'était pas le genre de propos que nous devions tenir ici en principe.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Étant donné que c'est la dernière séance du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, je tiens à exprimer les sincères remerciements de la délégation jordanienne aux membres du Conseil, notamment mes collègues, les représentants permanents, à leurs équipes respectives et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont accordé.

Ce fut en effet un mois très chargé, un mois au cours duquel nous avons pu trouver un consensus sur plusieurs questions importantes inscrites à notre ordre du jour. Nous n'y serions pas parvenus seuls, sans le travail acharné, l'appui et les contributions positives de l'ensemble des délégations et de l'ensemble des représentants du Secrétariat, ainsi que des interprètes et traducteurs, des préposés aux salles de conférence et des ingénieurs du son. Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation de la Lituanie, qui va assumer la présidence du Conseil pour le mois de février.

La séance est levée à 11 heures.